

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

03 juin 2022 à 19h00

L'an deux mil vingt-deux, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DEFRANCE, Maire.

Présents : Mmes Sylvie CORPET et Brigitte SICARD. MM Roland BRUET, Gilles COULOMBEL, Antoine DE SAINT GERMAIN, Alexandre GRIMOIN, Vincent GUERBOIS et Nicolas GUILLEMETTE.

Excusés : Mme Hélène CAUVIN.

Absents : Mme Sylvie MONIER.

Secrétaire de séance : M. Gilles COULOMBEL.

## Délibération publicité des actes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel (délibérations, décisions et arrêtés) sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date. Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

**Considérant** la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Blicourt afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal **DECIDE** de ne pas procéder à la publication électronique de ses actes et **MAINTIENT** sa publicité par voie d'affichage en mairie.

## Modification des statuts de la CCPV

Les Statuts communautaires constituent les documents incontournables du cadre d'actions institutionnelles de l'EPCI, soit les épines dorsales juridiques et administratives indispensables à la légalité de ses actes et décisions. La modification concernant les statuts concerne l'adresse du siège social qui est 3 rue de Grumesnil BP30 60220 Formerie et non plus place Barbier 60210 Grandvilliers. La modification du siège social doit être votée par le Conseil Communautaire, afin de pouvoir mettre à jour l'adresse du siège correspondant au numéro SIREN de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

## Approbation du SAGE du bassin versant du Thérain

Un projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Thérain est en émergence, sur la base de l'unité hydrographique du Thérain. Il est à présent nécessaire d'approuver ce périmètre par un arrêté inter-préfectoral, afin de procéder ensuite au travail d'élaboration du SAGE. Après avoir pris connaissance de la synthèse de l'étude préliminaire, le conseil municipal, à l'unanimité, se dit favorable au projet de périmètre inclus dans ce document.

## SE60 (Syndicat d'Energie) : Projets 2023 ?

Compte tenu de la multitude d'intervenants sur les chantiers (Orange, SMOTHD...) et pour des raisons techniques et budgétaires, il est difficile pour le SE60 de réaliser des travaux à la « demande ». Il lui est donc nécessaire de programmer les dossiers de façon pluriannuelle. Le conseil municipal estime qu'il n'y a plus de projets susceptibles d'être suivis par le SE60 en 2023 et ne lui retournera donc pas les fiches d'appels à projets sur les réseaux pour 2023.

## Adhésion des EPCI au SE60

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Vexin-Thelle a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) » et « Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique ». Lors de son assemblée du 10 mars 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette

adhésion. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au SE60.

## SE60 : Bornes recharge véhicules électriques

Le SE60 lance son schéma directeur des installations de recharge pour véhicules électriques. Les conseillers estimant que ce projet concerne plutôt les grandes agglomérations décident de ne pas y donner suite.

## SMOTHD : Vidéo protection

**Vu** la convention relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéo protection et aux modalités de mise à disposition du personnel chargé du visionnage, **Considérant** qu'avec l'adhésion à cette compétence, la commune de Blicourt s'inscrit dans une démarche de mutualisation avec le Département de l'Oise et les services de l'Etat, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéo protection sur son territoire, afin de renforcer la sécurité de ses administrés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- d'adhérer à la compétence optionnelle « vidéo protection » du SMOTHD,
- d'approuver la convention s'y rapportant et autoriser le maire à signer ledit document.

## Point sur les différents dossiers en cours

- Les travaux du City Stade ont débuté le 18 mai 2022, mais ont été interrompus du fait du vol des roues du Bobcat et d'une tonne et demi de ciment. Le réservoir du car a également été siphonné le même jour.
- Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise Oise TP en charge des travaux de gravillonnage pour cette année. Il a été décidé de réaliser ces travaux mais le devis ne nous est pas encore parvenu.
- Un devis a été demandé à l'entreprise GLODT pour les travaux de menuiserie de l'Eglise. L'estimation semble élevée du fait de moisissures importantes décelées à plusieurs endroits et du fait que les bancs ont été collés aux sous-bassement, rendant l'accessibilité plus difficile pour les travaux. Un devis est également en cours pour la peinture.

## Organisation du 14 juillet

Le Comité des Fêtes étant dissous, le conseil municipal prévoit un barbecue le midi du jeudi 14 juillet 2022. Une participation de 5€ sera demandée aux administrés de 12 à 65 ans souhaitant se joindre à la fête. Une invitation avec coupon-réponse sera distribuée mi-juin pour permettre une organisation optimale. Mme DELAMARE-RODY informe les conseillers de son souhait de réactiver le Comité des fêtes. Toutes les bonnes volontés sont appelées à se joindre à elle pour prévoir les prochaines manifestations (Noël, sortie vélo...)

## Questions diverses

- 1) Les Jardins de Crèvecœur, l'AFSEP (Sclérose en plaques) ou l'ARC de Grandvilliers remercient le conseil pour la subvention qui leur a été octroyé. Une subvention de 50€ est accordée à l'ADMR de Francastel.
- 2) Les équipements sportifs ont été contrôlés. Quelques éléments sont à revoir, notamment le panneau de basket.
- 3) Un devis de 111.76€ est accepté par les conseillers pour le remplacement de la scie circulaire dont les charbons ont été endommagés par des gravillons.
- 4) Il est demandé le fauchage de la rue de Luchy. Celui-ci est en cours par l'entreprise Desesquelles.
- 5) Il sera demandé à l'agent communal de dégager davantage les berges du lavoir vers le lotissement.
- 6) Un devis de reportage de photos aériennes de la commune est présenté aux conseillers qui ne souhaitent pas en bénéficier.
- 7) Le tableau de permanences du bureau de vote des élections législatives est validé.
- 8) Messieurs COULOMBEL et GUERBOIS indiquent tous deux avoir vendu leurs maisons mais assurent assumer leurs fonctions jusqu'au terme du mandat.

La séance est levée à 20h30.  
Le Maire, DEFRANCE Gérard